

serait conçu de façon à soutenir les prix à la production au niveau des bovins d'engraissement et à influencer indirectement sur les prix des bovins engraisés à point en agissant sur le nombre de bovins arrivant à ce stade.

On prévoit mettre en oeuvre un programme de primes de complément fondé sur une étude des activités menée par une tierce partie et sur le terme à jour des données de l'étude grâce à des indices et à des enquêtes régulières qui permettraient de déterminer les frais d'exploitation. Les paramètres de coût fondamentaux feraient l'objet d'une étude tous les deux ou trois ans. Les données sur les coûts serviraient à l'établissement d'une structure des prix régionaux, rajustés au moins tous les mois, qui permettrait au marché de fonctionner automatiquement et librement pour la vente des bovins d'engraissement. (Les prix seraient contrôlés par des organismes gouvernementaux, comme le Conseil national de commercialisation des produits agricoles et les organismes de surveillance des gouvernements provinciaux.) L'organisme national assurerait, le cas échéant, le mouvement des produits des régions où il y a excédent à celles où il y a pénurie. Les animaux invendus seraient écoulés soit sur les marchés d'exportation, vivants ou transformés, soit sur les marchés intérieurs de boeuf industriel. Il y aurait intervention directe au niveau des bovins d'engraissement pour minimiser les frais d'écoulement et il faudrait établir des catégories de bovins d'engraissement. Ce n'est que lorsque le système serait en place qu'il serait possible d'envisager une intervention directe et l'établissement des prix au niveau de l'engraissement à point, probablement pour les éleveurs-naisseurs seulement.

Ce programme pourrait être financé à l'aide d'une taxe imposée